



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité

de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec

Octobre 2021

Québec 

Québec, le 1^{er} décembre 2021,

Madame Aisha Issa
Directrice générale
Institut de technologie
agroalimentaire du Québec
401, rue Poiré
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 5 octobre 2021, du suivi transmis par l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec le 2 juin 2021 concernant une recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport du 24 septembre 2019, la Commission avait recommandé à l'Institut de « s'assurer de la mise en œuvre d'un mécanisme de validation des épreuves terminales de cours ».

Pour sa démonstration, l'Institut a déposé une lettre explicative dans laquelle il présente l'état de la situation des travaux réalisés afin de répondre à la recommandation de la Commission ainsi qu'un document élaboré durant la session d'hiver 2021 intitulé *Cadre de référence pour l'élaboration de l'évaluation terminale de cours*. Celui-ci a été produit à l'intention des professeurs pour soutenir l'élaboration de l'évaluation terminale des cours. Il propose une démarche d'élaboration d'une évaluation terminale de cours basée sur cinq principes et contient, en annexe, un outil de validation et un exemple de grilles descriptives.

Le *Cadre de référence pour l'élaboration de l'évaluation terminale de cours* constitue un outil à l'aide duquel les professeurs de l'Institut pourront élaborer une nouvelle évaluation terminale de cours de même que déterminer les points forts et les points à améliorer d'une évaluation existante. Les principes énoncés encadrent ce sur quoi le regard doit être porté afin d'assurer la qualité des

évaluations terminales de cours. La Commission note que le cadre de référence, qui sera présenté aux professeurs à l'automne 2021, ne précise ni la fréquence ni les balises selon lesquelles le regard est porté. Il n'est donc actuellement pas possible pour l'Institut de démontrer la mise en œuvre du mécanisme.

Pour ces raisons, la Commission prend note des travaux menés par l'Institut, mais considère qu'il est trop tôt pour se prononcer sur la recommandation. La Commission demande donc à l'Institut de poursuivre ses travaux et de lui en faire part d'ici la date d'échéance convenue lors de la rencontre du 20 octobre 2020, soit le 31 août 2022. Advenant que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires ou discuter de cet échéancier, n'hésitez pas à communiquer avec l'agent responsable de votre établissement, M. Michel Nadeau.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M^{me} Monique Lambert, directrice des études